15FIN160 – Correction de l'exercice 7

EXERCICE 7

I. Calculez la valeur théorique des droits d'attribution et des droits de souscription des actions anciennes.

- Valeur des parts sociales après augmentation de capital

Actions anciennes : 240 € × 20 000 parts sociales	4 800 000
+ parts sociales nouvelles de numéraires : 160 € × 30 000	+ 480 000
+ compensation de la créance en parts sociales	+ 630 000
+ paiement du dividende en parts sociales : 6 € × 15 000	+ 90 000
Valeurs des parts sociales	**6 000 000**

D'où la valeur de la part sociale après augmentation de capital : $\frac{6\,000\,000}{30\,000} = 200$ €

Nombre de parts sociales :

$\frac{3\,000\,000}{100\text{ €}} = 30\,000$ parts sociales (l'incorporation de réserves au capital n'a pas d'incidence sur la valeur de l'entreprise).

- nombre de parts sociales à émettre

Les 10 000 parts sociales nouvelles sont à répartir ainsi :

• au titre de l'émission en numéraires :	3 000
• au titre de la compensation de créance fournisseur : 630 000/200 €	3 150
• au titre du paiement du dividende : 90 000 / 200 €	450
	6 600
• au titre de l'incorporation de réserves : 10 000 - 6 600	3 400
Total :	**10 000**

- valeur des droits

À chaque part sociale ancienne sont attachés un droit de souscription et un droit d'attribution valant au total : 240 € - 200 € = 40 €.

- droit de souscription (DS) :

3 000 parts sociales nouvelles pour 20 000 parts sociales anciennes soit 3 parts sociales pour 20 anciennes, d'où :

160F × 3 + 20 DS = 3 × 200 € d'où $\mathbf{D_s = 6\ €.}$

- droit d'attribution (DA) :

3 400 parts sociales gratuites pour 20 000 parts sociales anciennes soit 17 parts sociales gratuites pour 100 parts sociales anciennes, d'où :

100 DA = 17 × 200 € d'où $\mathbf{D_A = 34\ €.}$